En quoi cela nous concerne-t-il ?

31 août 2017
Print

Jean RODHAIN, « Introduction », *in* CARITAS INTERNATIONALIS, *VIIIème assemblée générale. Rome 5?9 mai 1969*, ronéoté, 1969, p. 5.

Introduction

Cette Assemblée Générale est marquée par trois caractéristiques.

Primo. L'unanimité des votants pour changer les statuts. A la demande du Saint?Siège nos nouveaux Statuts ouvrent la porte de Caritas Internationalis aux organismes spécialisés dans le développement. Deo gratias.

Secundo. Jamais une Assemblée Générale n'a accueilli autant de jeunes Caritas nationales récemment créées et avides de travailler.

Tertio. Le drame du Nigéria/Biafra a contraint Caritas à un effort extraordinaire. Mais cet effort dépasse le secours : il tourne au développement. Au lendemain de l'Encyclique Populorum Progressio, c'est significatif.

Aussi c'est avec joie, avec confiance que ce compte?rendu vous est adressé. Loin de contestations, le service des plus pauvres nous conduit sans cesse aux tâches les plus humbles : nous sommes les héritiers de Saint Laurent, diacre.

JEAN RODHAIN

Président de Caritas Internationalis

Membre de la Commission Pontificale

Justice et Paix

URL source:https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1969/en-quoi-cela-nous-concerne-t-il-0